

Nous sentons, N. T. C. F., avant de vous entretenir de ce nouveau sujet, le besoin de rendre au ciel de solennelles actions de grâces ; car, plus nous avançons dans le temps, et plus il plaît à la Divine Providence de nous donner des marques visibles de sa protection spéciale sur cette ville et ce diocèse ; en conséquence notre reconnaissance doit grandir avec les bienfaits, qui nous sont dispensés d'une manière si large et si abondante, par la main de Dieu et l'entremise du Vicaire de Jésus-Christ.

Il a donc plu au Souverain Pontife d'élever à un rang plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique celui qui vous adresse ces paroles, celui qui est votre Père spirituel et votre Pasteur. Malgré son indignité, il passe au rang d'Archevêque de Montréal et de la nouvelle Province Ecclésiastique de Montréal, et ses faibles épaules auront à supporter le poids d'une juridiction plus étendue, car ce surcroît apporte une augmentation de charge spirituelle. Sans doute nous espérons fermement que le bon Dieu, en nous appelant à porter une responsabilité plus grande, nous ménage des grâces en proportion ; cependant nous avons besoin du secours de vos prières pour en obtenir ces grâces, qui nous sont nécessaires et nous vous exhortons dans le Seigneur à prier instamment pour votre Pasteur.

L'honneur, qui revient au Diocèse de Montréal, rejait sur vous tous, N. T. C. F. ; notre Diocèse est signalé à l'attention du monde chrétien par cette grâce, que le Souverain Pontife a jugé opportun de lui octroyer. Vous vous en réjouirez donc, et vous en remercirez Dieu avec nous. Mais ne laissez pas, au milieu de l'expression de votre joie, de considérer que la Divine Providence doit avoir eu ses vues et ses desseins en nous honorant de la manière qu'elle l'a fait, et faisons tout en notre pouvoir pour nous y conformer.

Sachons donc, tous tant que nous sommes, nous serrer de plus en plus autour de Nos Evêques, et, suivant les volontés de N. T. S. P., le Pape Léon XIII, rappelons-nous toujours que c'est d'eux que nous devons prendre le mot d'ordre pour toute lutte en faveur de la religion, ou de ce qui touche aux intérêts religieux ; rappelons-nous que la charité nous fait un devoir de mettre de côté toute aigreur, toute rancune, qu'auraient pu engendrer les combats du passé, que nous sommes tous frères et que nous n'avons qu'un seul et même père, qui est Jésus-Christ ; n'oublions pas que le Saint-Siège, en formant des groupes séparés de Diocèses trop étendus pour rester sous la direction d'un seul, n'entend pas nous séparer de toute manière ; sachons qu'il veut que l'union règne entre tous et que tous se prêtent un mutuel secours dans les choses qui concernent le bien général. Nous marcherons donc unis ensemble, et, comme la métropole dont nous sommes détachés et la nouvelle métropole, à laquelle nous appartenons maintenant, ont des intérêts communs, loin de nous jalouser les uns les autres, nous nous montrerons plutôt dévoués les uns aux autres,